

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0007808

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 630 Société : ASO 810 RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HAJIL MOHAMED

Date de naissance : 01/01/1944

Adresse : CHEZAM RUE1 APART 1 IM. DO OUTFA CASA

Tél. : 06.70.98.62.00 Total des frais engagés : 3.979,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/02/2023

Nom et prénom du malade : Malika Belkantari Age : 70

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : correction ophtalmo

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 24 FEV 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 14/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/07/2023	CS	-	300 DH	DR. EL HADJ LIYAD Spécialiste en Médecine Générale

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE OUIFA Groupe K. RUE LA N° 25 EL Oufa - Casablanca Tél. : 05 22 89 09 63 I.C.E : 0005002460000	25/01/23 M/2/23	179,00 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
K-one Optic Opticienne 102 Bis, Rue 50 May My Abdellah Ain Chock - Casablanca AYAD EL KHAOULA INPE : 095023959	29/03/23					3500,00 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F		DETERMINATION DU COEFFICIENT		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the human mandible (lower jawbone) in an anterior view. The teeth are numbered from 1 to 8 on both the upper and lower arches. Landmarks are indicated: D points to the dental arch; G points to the gonial angle (angle of the jaw); H points to the height of the body of the mandible; and B points to the body of the mandible.

(Création, remont, adjonction)
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Diplômé de la faculté de médecine de Casablanca
Ancien interne du CHU Ibn Rochd
Ancien médecin de l'hôpital 20 Août

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
طبيب داخلى سابق بالمستشفى الجامعى ابن رشد
طبيب سابق بالمستشفى . آغوشت

Casablanca le

14 février 2023

Mme BELANTARI Malika

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Antireflets

VL : OD = + 1.00 (- 1.00 à 100°)

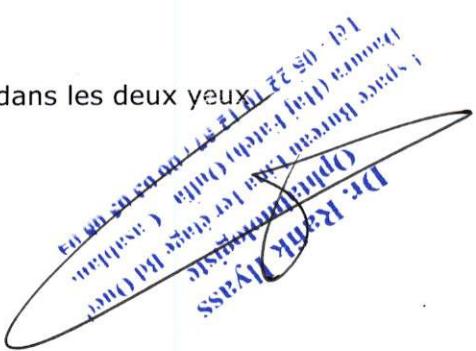
OG = + 0.25 (- 1.00 à 80°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 3.00

OPTIVE FUSION COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour et au besoin, dans les deux yeux



05.22.10.12.57

06.63.65.68.04

dr.rafiik.ilyass@gmail.com

Espace Bureau Lina, 1er étage - Bd Oued Daoura Haj Fateh Oulfa - Casablanca (avec ascenseur)
عمارنة لينة، الطابق الأول - شارع واد الدورة الحاج فاتح الألفة - الدار البيضاء (بالمصعد)

Dr RAFIK ILYASS
OPHTHALMOLOGISTE
ADULTES ET ENFANTS



د. إيلاس الرفيق
طب و جراحة العيون
للكبار و الصغار

Diplômé de la faculté de médecine de Casablanca
Ancien interne du CHU Ibn Rochd
Ancien médecin de l'hôpital 20 Août

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد
طبيب سابق بالمستشفى . آخر ثانية

Casablanca le

14 février 2023

179,00

Mme BELANTARI Malika



Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

OPTIVE FUSION COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour et au besoin, dans les deux yeux

Tél. : 05 22 10 12 25 / 06 22 66 66 04
Daoura (Elia) Oulfa (Assidra)
Espace Bureau Lina 1er étage Bd Oued
Opticalmediciste Haj Fateh Oulfa
Dr. Rafik Ilyass

PHARMACEUTIQUE
Groupe K, Rue 154 N° 23/25
EL Oulfa - Casablanca
Tél. : 05 22 83 09 63
I.C.E : 000500246000026

05.22.10.12.57

06.63.65.68.04

dr.rafiik.ilyass@gmail.com

Espace Bureau Lina, 1er étage - Bd Oued Daoura Haj Fateh Oulfa - Casablanca (avec ascenseur)
عمراء لينة، الطابق الأول - شارع واد الدورة الحاج فاتح الائفة - الدار البيضاء (بالمحصعد)



FACTURE: N° 001697

Casablanca la:

22/02/2023

Mr (e):

BELNIAKI Malika

N° de Nomenclature:

32A / 32A

Docteur:

RAFIR Ilyass

Monture:	Optique	1000,00
Verres:	Progressif JR	
Vision de lion:	D'organique	
OD	+1,00 (-1,00 à 100)	1250,00
OG	+0,25 (-1,00 à 80)	1250,00
vision de pres :		
OD	K-one Optic Opticienne. 102 Bis, Rue 50 HAY MY ABDELAH Ain Chock - Casablanca	
OG		
ADD:	+ 300	TOTAL 3500,00

Arrêtée la présente la facture à la somme de :

Three Nine Five Cents DHS